

Il me semble que le ministre devrait avoir honte—si cela lui est possible—d'avancer une telle proposition. Si l'établissement de toute une gamme d'impôts comme ceux qu'il a annoncés hier soir ne constitue pas un budget, je le mets au défi de me dire ce que c'est. Il voudrait nous faire croire qu'il n'a fait que donner un bilan de la situation financière du Canada. Je citerai un extrait de Beauchesne dans un instant pour lui rafraîchir la mémoire.

Si l'on permet au gouvernement de faire un tel tour de passe-passe impunément, nous lui donnons le droit de gouverner par décret, sans recours au Parlement. Dans ce cas, pourquoi ne pas nous renvoyer chez nous? Je suis certain que c'est ce que les députés d'en face voudraient faire. Je pense que c'est ce que le gouvernement du Ghana a fait quand l'opposition est devenue un peu trop encombrante. Il a simplement aboli l'opposition. Les députés d'en face suivraient volontiers son exemple.

M. MacEachen: Vous avez attendu quatre mois avant de convoquer le Parlement.

M. Nielsen: Le ministre a eu 16 ans d'expérience au pouvoir.

Mlle MacDonald: Il était là à l'époque de C.D. Howe.

M. Nielsen: Ma collègue me rappelle qu'il était ici avec C. D. Howe, ce qui ne le rajeunit guère, avouons-le. Néanmoins, son gouvernement et lui ont eu seize ans pour remédier à la situation économique, mais ces messieurs osent maintenant nous dire que nous avons causé tout ce désastre en deux mois de Parlement. C'est véritablement se moquer du monde.

M. Chénier: Vous êtes excellents dans l'opposition.

M. Nielsen: Il serait inacceptable qu'un ministre, quel qu'il soit, porte atteinte aux droits du Parlement sous prétexte de récupérer, Dieu sait par quel tour de passe-passe, des motions proposées au cours de législatures antérieures, mais qu'un ministre qui est censé connaître le Parlement, un parlementaire expérimenté, agisse de la sorte, c'est se moquer de nous de façon vraiment trop délibérée et trop flagrante pour que nous puissions l'accepter. Le gouvernement vient de jeter le masque montrant qu'il se moque éperdument des droits du Parlement, et en fait, de tout le système parlementaire, ce qui n'a rien de surprenant pour la plupart d'entre nous.

Le ministre sait parfaitement qu'il ne peut invoquer ce qui s'est passé au cours d'une législature précédente pour justifier les abus que lui-même et son gouvernement viennent de commettre. De toute évidence, il se sent toujours coupable d'avoir amené son parti à la victoire en rejetant un budget qui aurait été bon et utile pour le pays. Il essaye maintenant de jouer sur les deux tableaux et enlève au Parlement son droit de se renseigner et de critiquer.

Pour ceux qui auraient le moindre doute quant à la nature des documents que le ministre a lus hier soir, je leur demande de prendre le *Beauchesne*, à la page 174 et, sous la rubrique «Voies et moyens», je vous recommande, Madame le Président, de lire le commentaire 514 qui dit ce qui suit:

Privilège—M. W. Baker

Rien n'est plus important, à la rubrique «Voies et moyens» que l'examen de l'exposé financier annuel du ministre des Finances.

En fait, c'est un des principaux buts, sinon le premier, des travaux de la Chambre.

L'exposé financier qu'on appelle familièrement «le budget» est présenté lorsque le ministre a terminé ses prévisions relatives aux recettes et aux dépenses probables de l'année. C'est dans ce document que le ministre expose son point de vue sur les ressources du pays, communique ses calculs des prévisions des rentrées et des sorties envisagées et annonce l'allègement ou, au contraire, l'aggravation des charges imposées à la population. Les aspects économiques du budget sont importants, les charges fiscales étant calculées tout à la fois en fonction de leurs effets économiques et en vue de la perception des recettes destinées à couvrir les dépenses de l'année.

Au paragraphe 517 et à ceux qui suivent, *Beauchesne* donne une description de la procédure normalement suivie pour arriver à ce but, un but que le ministre n'a atteint qu'à très partiellement hier soir. D'après tous les précédents, la déclaration qu'il a faite hier soir ne peut être considérée comme une autre chose qu'un budget, quelque médiocre qu'il ait été. Si le ministre se donne la peine de lire le chapitre 30—et je le recommande aussi au questionneur, là-bas, que l'on a entendu il y a un moment...

Une voix: Groucho Marx.

M. Nielsen: ... de la 19^e édition de *May*, pages 775 à 783, il se rendra compte que sa participation d'hier soir au débat sur l'Adresse ne peut être tenue pour autre chose qu'un exposé budgétaire.

Il demande: «Qu'est-ce qui est le plus important, le Parlement ou la population du Canada?» C'est une attitude qui le caractérise bien, lui et la bande d'en face. Il serait temps qu'il apprenne que les droits du Parlement sont les droits de la population, et que si les droits du Parlement sont abrogés, bafoués et foulés aux pieds, ce sont aussi les droits de la population qui sont abrogés et bafoués. Le Parlement, c'est le peuple. La population nous envoie ici justement pour débattre du sujet le plus important, celui que le ministre et le gouvernement veulent nous empêcher par des moyens détournés de débattre.

Le ministre essaie de présenter un budget sans avoir à subir l'examen qu'un budget justifie ordinairement et qui fait partie de notre tradition parlementaire. Cela justifie bien les paroles du Vérificateur général qui disait que le Parlement a perdu le contrôle des dépenses publiques. Le ministre est bien déterminé à perpétuer cet état de choses, et l'affront qu'il a fait au Parlement a non seulement pour but d'éviter que ce contrôle soit rétabli, mais vise aussi à supprimer, par des moyens aussi mesquins que frauduleux, les derniers vertiges de contrôle que détiennent encore les parlementaires.

Madame le Président, cette motion devrait être adoptée. Si elle ne l'est pas, nous pourrions vraiment tout aussi bien rentrer chez nous parce que le Parlement aura été circonvenu, intentionnellement, par un gouvernement qui n'a rien perdu de son arrogance ni de sa conviction que c'est par droit divin qu'il détient et continuera à détenir le pouvoir.